

# Les amendements de la CFE-CGC au projet d'Activités Sociales et Culturelles 2018 de FO / CGT / SNU :

## Amendement n°1 - Mode de calcul de la « moyenne économique »

La CFE-CGC est CONTRE la moyenne économique

Néanmoins, au vu du projet d'orientations ASC, la CFE-CGC propose que soit retenu le **Revenu Fiscal de Référence** au lieu de « tous les revenus des membres composant le foyer avant tout abattement »

En effet, le revenu fiscal de référence prend en compte, notamment, les **frais réels** des agents qui sont amenés à se déplacer pour aller travailler.

L'agent subi l'éloignement géographique domicile-travail, il n'a pas à être aussi pénalisé dans le mode de calcul des prestations ASC.

### Proposition :

> La CFE-CGC propose que le **Revenu Fiscal de Référence** soit la « clef d'entrée » pour le calcul de la moyenne économique.



par FO / CGT / SNU et...CFDT

## Ventilation du personnel dans la grille du coefficient familial

Le système de moyenne économique n'est pas un outil de régulation des inégalités puisqu'un agent célibataire ayant des revenus annuels de 30.000€ (soit un agent au coefficient 230 avec de l'ancienneté) sera « scotché » à 30% de moyenne économique au même titre que celui qui perçoit 500.000€ de revenus annuels

➤ La CFE-CGC souhaite connaître la ventilation du personnel dans la grille du coefficient familial afin de « refondre » la grille en fonction de la « population ».

## **Amendement n°2 - Priorité sur les voyages organisés par le CE entre agent en CDI et agent en CDD**

La CFE-CGC est CONTRE les tirages au sort.

Néanmoins, au vu du projet d'orientations ASC, celui-ci prévoit l'attribution d'un système de points pour chaque nuitée et pour chaque agent.

Ainsi, si tous les agents en CDI pouvaient partir en voyage dans les 5 ans, à terme, **seuls les agents en CDD auraient droit aux voyages.**

### **Proposition :**

> La CFE-CGC propose qu'il y ait prioritairement un tirage au sort entre agents en CDI, puis un tirage au sort entre agents en CDD lorsqu'il reste des places disponibles.



par FO / CGT / SNU et...CFDT

## **Amendement N°3 - Couple d'agents Pôle Emploi (séparé ou non) ayant des enfants**

Le projet d'orientations ASC précise que pour les prestations "enfants" : " *Les enfants dont les parents sont tous les 2 agents de Pôle Emploi ne peuvent bénéficier des prestations qu'une seule fois.*"

Cela vient en contradiction avec le principe d'égalité de traitement entre couple d'agents Pôle Emploi (séparés ou non) et les autres couples (séparés ou non) puisque « *le parent qui a la garde de l'enfant doit bénéficier des prestations **au même titre** que celui qui verse la pension alimentaire* ».

Chaque parent, qu'il soit en "couple Pôle Emploi" ou non, est donc en droit de demander l'intégralité des prestations qui concernent son enfant.

Si un parent n'a pas droit aux prestations pour son enfant dont il peut justifier la filiation juridique, les orientations du CE deviennent injustes et très probablement illégales.

## Proposition :

> La CFE-CGC propose que lorsque les deux parents travaillent à Pôle Emploi (en couple ou séparés), les enfants soient comptabilisés deux fois et ouvrent droit au versement de la dotation aux deux parents.

Une même facture ne sera remboursée qu'une seule fois mais jusqu'à concurrence de la dépense et du plafond des 2 parents...comme pour les couples « non Pôle Emploi ».

**Exemple :** pour la prestation « SLCV moins de 19 ans scolarisés » d'un montant de 200€ par an et par enfant.

*Exemple 1 :* l'enfant pratique une activité sportive pour 200€ : 200€ serait remboursé uniquement à la mère (ou uniquement au père).

*Exemple 2 :* l'enfant pratique une activité sportive pour 350€ : 200€ serait remboursé à la mère et 150€ serait remboursé au père.



*par FO / CGT / SNU*

Situations ubuesques des orientations ASC en PACA :

- Un agent travaille au Pôle Emploi d'Arles et son conjoint au Pôle Emploi de Nîmes. Ce couple Pôle Emploi à droit aux prestations des 2 CE tel que proposé par la CFE-CGC.  
En PACA, si ce couple travaillait à Arles, les élus de la majorité de gestion du CE PACA ont décrété que ce n'était pas possible....
- Un agent Pôle Emploi est issu ex-Assedic et son conjoint est issu ex ANPE. Avant la fusion, le couple avait droit aux prestations de l'ANPE et de l'ASSEDIC pour leur enfant en complémentarité. Depuis la fusion, les élus de la majorité de gestion du CE PACA ont décrété que ce n'était pas possible....

#### **Amendement n°4 - Couple d'agents Pôle Emploi et voyages organisés par le CE**

Les couples « non Pôle Emploi » peuvent bénéficier des voyages organisés par le CE de Pôle emploi et celui de leur conjoint. (ex : l'agent Pôle emploi a un conjoint qui travaille à EDF : chacun peut faire bénéficier l'autre des voyages organisés par le CE de son entreprise).

#### **Propositions :**

> La CFE-CGC propose que chaque agent Pôle Emploi puisse déposer sa demande pour un même voyage sans discrimination, qu'il soit en couple avec un autre agent Pôle Emploi ou non.

> La CFE-CGC propose que les "points voyages" soient appliqués seulement à l'agent Pôle Emploi "tiré au sort" et non à son conjoint « Pôle Emploi »

A red rectangular stamp with a distressed, ink-like texture. The word "REFUSÉ" is written in bold, uppercase letters across the center of the stamp.

*par FO / CGT / SNU et...CFDT*

#### **Amendement n°5 – Réaliser une enquête de satisfaction et un sondage sur les différents projets ASC**

La CFE-CGC propose qu'une « enquête de satisfaction » et qu'un « sondage sur les différents projets ASC » soient réalisés auprès des agents pour recueillir leurs avis et améliorer les prestations.

A red rectangular stamp with a distressed, ink-like texture. The word "REFUSÉ" is written in bold, uppercase letters across the center of the stamp.

*par FO / CGT / SNU et...CFDT*